



COMITE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2021

Etaient présents :

Représentants des collectivités :

- . Monsieur LADRECH Jean-Pierre, Maire de FIRMI, Président du Comité Technique Départemental,
- . Monsieur BARTHELEMY Maurice, Maire-Adjoint de MONTCLAR, titulaire,
- . Madame CABANETTES Isabelle, Maire-Adjointe de LASSOUTS, titulaire.
- . Madame ANDURAND LE GUEN Nicole, Maire-Adjoint LE BAS SEGALA,
- . Madame BELIERES-AZEMAR Bernadette, Maire de COUBISOU, titulaire,
- . Monsieur BORIES André, Maire de GRAMOND, titulaire.

Représentants du personnel :

- . Madame BOUSQUET Annie (CFDT), titulaire,
- . Monsieur THEURIER Frédéric (CFDT), titulaire,
- . Monsieur CAUBEL Claude (CGT), titulaire,
- . Madame DELFORGE Morgane (CGT), titulaire,
- . Monsieur FONTANIE Thierry (CGT), titulaire,
- . Monsieur VERNHES Jean-Luc (CGT), titulaire,
- . Monsieur MASSOL Jean-Christophe (FO), titulaire.

Etaient absents ou excusés :

Représentants des collectivités :

- . Monsieur LAURAIN Damien, Maire-Adjoint de SEVERAC D'AVEYRON.

Madame Mathilde MANGEOT, responsable du pôle RH et Madame Nathalie LELEU assistent à la séance pour assurer les tâches matérielles.

Monsieur Jean-Pierre LADRECH ouvre la séance à 14 heures 30. Il constate que le quorum est atteint.

Une secrétaire de séance, Madame Bernadette BELIERES-AZEMAR, Maire de COUBISOU, titulaire et un secrétaire-adjoint, Monsieur Claude CAUBEL (CGT), titulaire, sont désignés.

I – RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Celui-ci sera présenté lors d'une prochaine séance.

II- MODIFICATIONS HORAIRES

Le président soumet les propositions suivantes présentées par les collectivités :

COLLECTIVITES	NOM- PRENOM	GRADE	HORAIRE ACTUEL	DATE D'EFFET	HORAIRE NOUVEAU
Mairie CRESPIN	VERGNES Eric	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	19 heures / s	01/07/2021	24 heures / s
Mairie LA COUVERTOIRADE	TOMAS Christèle	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	29 h 30 / s	01/08/2021	35 heures / s
Mairie SEBAZAC CONCOURES	ARNAL Chantal (perte d'affiliation à la CNRACL) (*)	ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	33 h 30 / s	01/09/2021	19 h 36 / s
CCAS ESPALION	ANGLES Caroline	Agent Social Principal 2 ^{ème} classe	17 h 30 / s	01/07/2021	24 heures / s
Mairie MURASSON	CAMBON Frédéric	Adjoint Technique	17 h 29 / s	01/08/2021	20 heures / s

Dossiers portant sur des augmentations horaires :

Vote :

Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel

Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités

Dossier portant sur une diminution horaire (*) :

Vote :

Avis défavorable du collège des représentants du personnel (Contre : 4 CGT ; Pour : 2 CFDT et Abstention : 1 FO)

Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités

III – TAUX DE PROMOTION

Le président soumet les propositions des collectivités suivantes :

COLLECTIVITES	TAUX	GRADES / CADRES D'EMPLOIS
Mairie SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC	100 %	Tous les grades de tous les cadres d'emplois
Mairie SALMIECH	100 %	Tous les grades de tous les cadres d'emplois

L'organisation syndicale CGT considère que la détermination d'un taux de promotion de 100 % n'a aucun sens puisque cela ne signifie pas que l'intégralité des agents pourront bénéficier d'un avancement de grade.

Vote :

Aucun avis formulé par le collège des représentants du personnel (Abstention : 4 CGT ; Pour : 2 CFDT et 1 FO)

Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités

IV – COMPTE EPARGNE-TEMPS (CET)

Mairie de SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC : instauration à compter du 1^{er} janvier 2022 (monétisation non prévue)

Vote :

Avis favorable à l'unanimité des représentants du personnel

Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités

V- RIFSEEP

1-Mairie CRESPIN

Vote :

Aucun avis formulé par le collège des représentants du personnel (Abstention : 4 CGT, 2 CFDT et 1 FO)

Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités

2-Mairie LACROIX BARREZ

Vote :

Aucun avis formulé par le collège des représentants du personnel (Abstention : 4 CGT, 2 CFDT et 1 FO)

Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités

3-Mairie LE CAYROL

Vote :

Aucun avis formulé par le collège des représentants du personnel (Abstention : 4 CGT, 2 CFDT et 1 FO)

Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités

4- Mairie LIVINHAC LE HAUT : Extension différents cadres d'emplois

Vote :

Aucun avis formulé par le collège des représentants du personnel (Abstention : 4 CGT, 2 CFDT et 1 FO)

Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités

5-CCOM AVEYRON SEGALA VIAUR : Extension au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

Vote :

Aucun avis formulé par le collège des représentants du personnel (Abstention : 4 CGT, 2 CFDT et 1 FO)

Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités

6-Mairie SAINT FELIX DE LUNEL : Extension

Vote :

Aucun avis formulé par le collège des représentants du personnel (Abstention : 4 CGT, 2 CFDT et 1 FO)

Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités

7- Mairie ST GEORGES DE LUZENCON : IFSE REGIE

Vote :

Aucun avis formulé par le collège des représentants du personnel (Abstention : 4 CGT, 2 CFDT et 1 FO)

Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités

8- Mairie SEVERAC D'AVEYRON

Vote :

Aucun avis formulé par le collège des représentants du personnel (Abstention : 4 CGT, 2 CFDT et 1 FO)

Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités

9- CIAS MONTS RANCE ET ROUGIER

Vote :

Aucun avis formulé par le collège des représentants du personnel (Abstention : 4 CGT, 2 CFDT et 1 FO)

Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités

10- Mairie SOULAGES BONNEVAL

Vote :

Aucun avis formulé par le collège des représentants du personnel (Abstention : 4 CGT, 2 CFDT et 1 FO)

Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités

11- Mairie AUZITS : Complément reçu que les membres acceptent d'étudier

Vote :

**Aucun avis formulé par le collège des représentants du personnel (Abstention : 4 CGT, 2 CFDT et 1 FO)
Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités**

VI - TRANSFERT DE PERSONNEL

1/ La **Mairie de Sainte Eulalie de Cernon** souhaite procéder à la mutualisation d'un agent contractuel ; trois collectivités sont concernées : Mairies de **Lapanouse de Cernon**, **Labastide Pradines** et **Viala du Pas de Jaux**.

Actuellement, cet agent travaille déjà pour ces collectivités en tant que contractuel avec 4 gestions distinctes (contrats, bulletins de salaires...).

Ainsi un seul contrat sera établi et une convention sera prise entre les collectivités en question.

Concernant les missions et le fonctionnement et notamment l'utilisation de véhicules, l'organisation actuelle restera inchangée.

L'organisation syndicale CFDT souligne que ce dossier est arrivé tardivement.

Vote :

**Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel
Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités**

2/ Le **CIAS Monts Rance et Rougier** présente la situation d'un agent suite à la reprise de l'Association Rebecca (compétence action sociale) par le **CIAS Monts Rance et Rougier**. Afin d'assurer la continuité du service public, cet agent sera donc transféré au 1^{er} septembre 2021, avec le maintien des clauses substantielles du contrat de travail.

Vote :

**Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel
Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités**

VII - ORGANIGRAMME

La **CCOM Comtal Lot et Truyère** présente le nouvel organigramme de sa structure.

Vote :

**Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel
Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités**

VIII- ORGANISATION DE SERVICE / DU TRAVAIL

1/ La **Mairie d'Olemps** souhaite réorganiser les services de la Mairie.

Des compléments en date des 12/04/2021, 28/05/2021 et 15/06/2021 ont été présentés lors de séances précédentes.

Les membres présents ont pris connaissance des derniers éléments complémentaires (accord des agents et fiches de postes signées) concernant le projet de réorganisation des services de la Mairie.

Vote :

**Avis défavorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel
Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités**

Un avis défavorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel a été donné. Cette question fera l'objet d'un réexamen et donnera lieu à une nouvelle consultation du Comité Technique.

2/ Le Président du CTD soumet les plannings modifiés adressés par la **Mairie de Saint Leons** qui souhaite réorganiser ses services pour le ramassage scolaire : deux agents sont concernés.

Après avoir pris connaissance de ces documents tenant compte du respect de l'amplitude maximale d'une journée de travail de 12 heures comptées entre le début et la fin de journée de travail, les membres présents sollicitent pour la prochaine séance prévue mercredi 19 juillet 2021 **le décompte des heures journalières qui semble incorrect** (exemple : Total lundi de 9 heures au lieu de 10 heures).

Aucun avis n'a été donné, ce dossier sera réexaminé lors de la prochaine séance.

3/ Le **SIVOM Tarn et Lumensonesque** soumet aux membres présents son projet relatif au fonctionnement et à l'organisation du service technique, suite à la demande des membres lors de la séance du 5 mai 2021 faisant suite au courrier initial adressé par Monsieur Claude CAUBEL, agent au SIVOM Tarn et Lumensonesque.

Vote :

Avis défavorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel
Aucun avis formulé par le collège des représentants des collectivités

Ce dossier sera donc réexaminé lors d'une prochaine séance.

VIII – SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

1/ La **Mairie CASSAGNES BEGONHES** souhaite supprimer un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, à 30 heures par semaine, à compter du 1^{er} juillet 2021.

Vote :

Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel
Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités

2/ Le **CCAS BARAQUEVILLE** souhaite supprimer les emplois suivants, à compter du 1^{er} juillet 2021 :

- Auxiliaire de Soins Principal de 1^{ère} classe, à 28 heures par semaine,
- Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, à 35 heures par semaine,
- Cadre Supérieur de santé, à 35 heures par semaine,

Vote :

Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel
Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités

3/ La **Mairie CONQUES EN ROUERGUE** souhaite supprimer un emploi d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe, à Temps Complet, à compter du 30 juin 2021.

Vote :

Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel
Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités

4/ La **Mairie ROQUEFORT SUR SOULZON** souhaite supprimer un emploi d'Attaché de Conservation du Patrimoine, à 30 heures par semaine, à compter du 1^{er} juillet 2021.

Vote :

Aucun avis formulé par le collège des représentants du personnel (Abstention : 4 CGT ; Pour : 2 CFDT et 1 FO)
Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités

5/ La **Mairie SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC** souhaite supprimer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, à 30 heures par semaine, à compter du 1^{er} juillet 2021.

Vote :

Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel
Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités

IX– TEMPS PARTIEL

L'EHPAD de LUNAC souhaite mettre en place le Temps Partiel au sein de sa collectivité. Seule l'instauration par délibération du Temps Partiel sur autorisation, accordé sous réserve de nécessités de service, est soumise à l'avis de cette instance.

Vote :

Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel
Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités

X – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Mairie SAINT BEAULIZE : Labellisation au titre de la prévoyance

Vote :

Aucun avis formulé par le collège des représentants du personnel (Abstention : 4 CGT ; Pour : 2 CFDT et 1 FO)
Avis favorable du collège des représentants des collectivités

XI– ACCUEIL APPRENTI

Pour mémoire, le maître d'apprentissage perçoit la Nouvelle Bonification Indiciaire (N.B.I.) appropriée si celui-ci dispose de la qualité de fonctionnaire. Lorsqu'un agent est susceptible de bénéficier de la NBI à plus d'un titre auprès du même employeur, il percevra celle dont le montant est le plus élevé.

1/ La Mairie RODELLE souhaite désigner Madame ALAUZET Solange, Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, en qualité de Maître d'Apprentissage, au titre de la période scolaire 2021-2022.

Vote :

Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel
Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités

2/ Le Centre de Gestion de l'Aveyron désigne Madame Marie-Pierre VALAYER BRUEL, Attaché Territorial, en qualité de Maître d'Apprentissage, au titre de la période scolaire 2021-2022.

Vote :

Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel
Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités

XII– TABLEAU DES EFFECTIFS

La Mairie de SAINT GENIEZ D'OLT et D'AUBRAC souhaite mettre à jour le tableau des effectifs, en raison de mobilité(s) ou de départ(s) de vos agents, à compter du 1^{er} juillet 2021.

Vote :

Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel
Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités

XIII – INDEMNITES DIVERSES

1/ La Mairie de PONT DE SALARS souhaite instaurer l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaire, les dimanches et jour fériés, permettant d'assurer au mieux l'activité de la collectivité.

Vote :

Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel
Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités

2/ La Mairie SEVERAC D'AVEYRON souhaite instaurer l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaire, les dimanches et jour fériés, permettant d'assurer au mieux l'activité de la collectivité.

Vote :

Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel
Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités

L'organisation CGT pense qu'il serait intéressant de faire un rappel aux collectivités, sur l'utilisation des heures complémentaires / supplémentaires mais aussi sur la modification horaire.

XIV - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

La Commune ARGENCES EN AUBRAC souhaite présenter les modalités du choix du mode gestion de production et distribution d'énergie calorifique sur le territoire de la commune au travers d'un réseau de chaleur biomasse au bénéfice du Pôle intergénérationnel et autres abonnés (création d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois), à compter du 1^{er} janvier 2021, pour une durée de 25 ans.

Vote :

Avis défavorable du collège des représentants du personnel (Contre : 4 CGT ; Abstention : 2 CFDT et 1 FO)
Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités

L'organisation syndicale CGT s'interroge pourquoi la collectivité n'a pas optée pour une régie directe.

Monsieur Le Président rappelle que la Délégation de Service suppose un contrôle de la part de la collectivité.

XV - TELETRAVAIL

1/ La Mairie BELCASTEL souhaite instaurer le télétravail au sein de son établissement, à compter du 1^{er} août 2021.

Vote :

Aucun avis formulé par le collège des représentants du personnel (Abstention : 4 CGT, 2 CFDT et 1 FO)
Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités

2/ La Mairie LAISSAC SEVERAC L'EGLISE souhaite instaurer le télétravail au sein de son établissement, à compter du 1^{er} juillet 2021.

Vote :

Aucun avis formulé par le collège des représentants du personnel (Abstention : 4 CGT, 2 CFDT et 1 FO)
Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités

3/ La Mairie de SAINT JEAN DU BRUEL souhaite instaurer le télétravail au sein de son établissement, à compter du 1^{er} juillet 2021.

Vote :

Aucun avis formulé par le collège des représentants du personnel (Abstention : 4 CGT, 2 CFDT et 1 FO)
Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités

L'organisation syndicale CGT rappelle la nécessité pour les collectivités qui instaurent le Télétravail de s'appuyer sur la charte prévue à cet effet (site CDG 12).

Elle relève également les points qui peuvent être rencontrés avec le Télétravail : vie privée, chaise adaptée...

XIV- LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

16 dossiers sont présentés :

- Mairie BELMONT SUR RANCE,
- Marie CAMARES,

- Mairie CASSAGNES BEGONHES,
- Mairie CENTRES,
- Mairie COMPS LA GD VILLE,
- Mairie CRANSAC,
- Mairie FIRMI,
- Mairie MELJAC,
- Mairie MONLAUR,
- Mairie PONT DE SALARS,
- Mairie RULHAC ST CIRQ,
- Mairie ST GENIEZ D'OLT et d'AUBRAC,
- Mairie ST ROME DE TARN,
- Mairie SALMIECH,
- Mairie VIVIEZ,
- CCOM du Pays de Salars.

dont 8 avec des critères définis par la collectivité (Mairie CASSAGNES BEGONHES, Mairie COMPS LA GD VILLE, Mairie CRANSAC, Mairie FIRMI, Mairie PONT DE SALARS, Mairie ST GENIEZ D'OLT, Mairie SALMIECH, Mairie VIVIEZ) :

1/ Vote collectivités fixant des critères supplémentaires :

Avis défavorable à l'unanimité formulé par le collège des représentants du personnel (Contre : 4 CGT, 2 CFDT et 1 FO)

Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités

2/ Vote pour les collectivités ne souhaitant pas définir de critères supplémentaires :

Aucun avis formulé par le collège des représentants du personnel (Abstention : 4 CGT ; Pour : 2 CFDT et 1 FO)

Avis favorable du collège des représentants des collectivités

L'ensemble des dossiers qui ont recueilli un **avis défavorable unanime du collège des représentants du personnel présents** feront l'objet d'un **réexamen** à une date ultérieure.

XV- CHSCT

DOCUMENT UNIQUE

La Mairie de LAISSAC SEVERAC L'EGLISE présente le document unique de sa collectivité.

Vote :

Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel

Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités

L'organisation syndicale CGT demande que soit présenté lors d'une prochaine séance le rapport d'activité du Médecin de Prévention.

La proposition d'intervertir les dates de réunion de la CAP prévue initialement le 15/09/2021 et du CTD le 13/10/2021 ont été validée (acceptation par les membres de la CAP le 24/06/2021). La prochaine réunion du CTD aura donc lieu mercredi 15/09/2021.

Une visioconférence est également programmée lundi 19 juillet 2021 permettant aux dossiers ayant recueillis un avis défavorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel et mis à jour sous la plateforme d'être analysés.

La séance est levée à 16 heures 30.

Le Président,

Jean-Pierre LADRECH

La Secrétaire,

Bernadette BELIERES-AZEMAR

Le Secrétaire-adjoint,

Claude CAUBEL